

Département
Du Pas-de-Calais

Arrondissement de
LENS

**VILLE DE
DOURGES**

Le quinze octobre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 9 octobre 2025 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mmes MIJUIN Peggy. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laëtitia. CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). Mme LEWILLE Laura. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy (Proc. De M. GIBOIRE Antoine). VANDERSTEEN Pascal Mmes MADAU Graziella. JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel. Mme KACZYNSKI Marianne.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : MM. DEBEAUMONT Pierre. GIBOIRE Antoine. HENAUX Christophe. SZYSZKA Jacques.

Absents : M. THERY Éric. Mme ANDRE Laëtitia.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, qui a donné l'information de la démission de Monsieur Michel TAVERNIER, de ses fonctions de Conseiller Municipal.

En application de l'article L270 du Code Electoral, Madame KACZYNSKI Marianne, suivante sur la liste « Alliance Citoyenne Vous Avant Tout » est amenée à le remplacer.

L'information a également été transmise à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de LENS.

Dûment informé par courrier et convoqué à la réunion par lettre du 9 octobre 2025, il convient de l'installer dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

Je la déclare installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale et l'appelle à siéger autour de cette table.



Fait à DOURGES, le 15 octobre 2025

Monsieur Tony FRANCONVILLE,
Maire,

Les membres du Conseil Municipal,